



L'ASSOCIATION DES PILOTES DE LIGNE, INTERNATIONALE

360 rue Albert, Bureau 1210 | Ottawa (ON) K1R 7X7 | 613-569-5668

LE PLUS GRAND SYNDICAT DE PILOTES AU MONDE | WWW.ALPA.ORG

Cher collègue,

Nous vous félicitons pour votre départ à la retraite, qui est bien mérité après votre remarquable carrière de pilote de ligne.

Ce fut un véritable privilège pour l'ALPA de vous représenter, et nous vous remercions de votre confiance ainsi que de votre fidélité à l'Association.

Nous tenons à vous informer de certains changements qui toucheront vos assurances collectives lorsque vous cesserez d'être un membre actif de l'ALPA, à votre départ à la retraite :

- Les membres retraités de l'Association sont admissibles au régime d'assurance collective habitation et automobile de Co-operators. Veuillez communiquer avec Co-operators, au 1 800 387-1963, si vous souhaitez bénéficier de cette assurance.
- Si vous avez souscrit une assurance maladies graves auprès de l'Industrielle Alliance, votre police demeurera en vigueur tant que les primes seront payées et que vous serez un « participant inactif » de l'ALPA (veuillez communiquer avec les Services aux membres, au 1 800 746-ALPA [2572], pour en savoir plus sur la façon de devenir un « participant inactif »). Votre couverture peut rester en vigueur jusqu'à votre 75e anniversaire. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'Industrielle Alliance au 1 800 266-5667.
- Si vous êtes actuellement couvert par une assurance vie facultative de l'ALPA, cette assurance restera en vigueur jusqu'à votre 65e anniversaire, à condition que vos primes soient payées et que vous restiez un « participant inactif » de l'ALPA. Si vous choisissez de ne pas maintenir votre couverture par l'entremise de l'ALPA, vous pouvez demander la transformation de votre assurance vie facultative (y compris l'assurance du conjoint, s'il y a lieu) en assurance individuelle. Vous pourrez le faire dans les 30 jours suivant la date de votre cessation d'emploi. Veuillez communiquer avec nos conseillers en assurance, RBI Advisory Group, au 1 888 724-1444, pour connaître vos options de transformation.

Malheureusement, puisque vous ne répondrez plus à la définition de membre actif de l'ALPA, votre assurance vie de 20 000 \$, dont les primes étaient versées par cotisations salariales, et votre accès aux services de Best Doctors prendront fin à votre dernier jour de travail.

Nous vous félicitons une fois de plus pour votre retraite et vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Commandant David Peyton
Président du Conseil des fiduciaires du régime d'assurance du Canada